

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le lundi 1er juin 2015 à 20h00, dans la salle municipale, sous la présidence de Félicien Cardin, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque, Marie-Josée Campagna et Guy Lavoie, ainsi que Claire Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Quorum

Les membres du Conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

15-06-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-06-01 Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants à l'item « Affaires nouvelles », tout en le laissant ouvert :
 - a) Kiosque postal
 - b) Petit 5e rang Nord

ADOPTÉE

15-06-02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 26 MAI 2015

15-06-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Forcier et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 ainsi que celui de son ajournement tenu le 26 mai 2015, tel que reçus.

ADOPTÉE

15-06-03 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES MUNICIPAUX

BELL CANADA	412.94 \$
BUREAU EN GROS	348.88 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1 240.08 \$
HYDRO QUEBEC	487.90 \$
KODOO MOBILE	39.55 \$
LA COOP AGRILAIT	288.26 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 003.01 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 219.41 \$
9157-0424 QUEBEC INC.	1 402.70 \$
BAUVAL TECH-MIX	1 240.08 \$
C.A.U.C.A.	114.98 \$
CARRIERES PCM INC.	1 132.83 \$
CROIX-ROUGE CANADIENNE	152.55 \$
DANIEL TRAVERSY & FILS INC.	1 964.16 \$
DURAY HAUTE PRESSION INC.	24.14 \$
FERME C.C.M. INC.	402.41 \$
GARAGE MARIO LACHAPELLE	90.03 \$
GILLES FORCIER	22.43 \$
JEAN-PAUL BLANCHARD & FILS	954.46 \$
LA CLÉ ARGENTÉE ENR.	37.71 \$
LA COOP AGRILAIT	348.23 \$

LABORATOIRES D'ANALYSES S.M.	263.97 \$
LES ENTREPRISES CLEMENT FORCIER	1 736.12 \$
LETENDRE & FORCIER LTEE	1 438.43 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	9 050.19 \$
MACHINERIE C. & H. INC.	2 875.10 \$
MARC-ANDRE CHEENEY	98.90 \$
MINISTRE DES FINANCES	56 172.00 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME	817.52 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-MAJORIQUE	3 483.34 \$
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE	1 626.30 \$
RS- JESSY GRENIER	112.80 \$
SPA DE DRUMMOND	1 364.47 \$
SYLVAIN BELLEROSE	25.00 \$
TRANSPORT B. PAUL-HUS INC.	867.12 \$
USINAGE ST-BONAVENTURE	13.05 \$
VILLE DE DRUMMONDVILLE	4 620.23 \$
SALAIRE DE MAI 2015	12 081.65 \$

- 15-06-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Cheeney et unanimement résolu par les conseillers présents :
- que ces comptes sont approuvés et soient payés.
- ADOPTÉE

15-06-04 APPROBATION DU BUDGET 2015 RÉVISÉ DE L'O.M.H.

Considérant divers ajustements au poste des dépenses, un montant de 221 \$ devra être ajouté au déficit 2015;

- 15-06-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Paulhus et unanimement résolu par les conseillers présents :
- d'approuver l'augmentation des dépenses et par conséquent, du déficit du budget 2015 de l'OMH Saint-Bonaventure d'un montant de 2 210 \$, représentant un montant supplémentaire à payer par la Municipalité de 221 \$.
- ADOPTÉE

15-06-05 DEMANDE AU PAARRM, RECHARGEMENT 2E RANG

- 15-06-05 Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :
- de demander une subvention d'un montant de 10 000 \$ pour le rechargement du 2e rang dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2015.
- ADOPTÉE

15-06-06 DEMANDE CPTAQ – DANIEL RIVEST, 75 RANG DU BASSIN

Considérant que suite à la réforme cadastrale, une partie de son champ d'épuration, la totalité de sa fosse septique ainsi que la grande majorité de sa résidence seraient situés sur le lot voisin;

Considérant que M. Rivest désire acquérir une partie du lot voisin afin de régulariser la situation;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale;

- 15-06-06 Il est proposé par le monsieur le conseiller Gabriel Cheeney et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'appuyer la demande de M. Daniel Rivest auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de recommander son autorisation.

ADOPTÉE

15-06-07 19^E JOURNÉE DE LA CULTURE

Considérant que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Bonaventure et de la qualité de vie de ses citoyens;

Considérant que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Considérant que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Considérant que la municipalité de Saint-Bonaventure a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Considérant que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Considérant que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

15-06-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :

- que la Municipalité de Saint-Bonaventure, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

15-06-08 AUTORISATION FRAIS, 74^E CONGRÈS DE LA F.Q.M.

15-06-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Lavoie et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'autoriser les frais d'inscription du maire au coût de 695 \$ taxes en sus ainsi que ses frais de déplacement afin de participer au 74^e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2015 au Centre des Congrès de Québec.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS, 20H22 À 20H45

15-06-09 AUTORISATION FERMETURE DU BUREAU

15-06-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'autoriser la fermeture du bureau municipal au public pour la période du 20 juillet 2015 au 31 juillet 2015 incl. Réouverture du bureau, lundi le 3 août 2015.

➤ ADOPTÉE

15-06-10 CONDUCTEUR CITERNE INCENDIE VS POMPIER 1

Considérant que le Ministère de la Sécurité publique (MSP) désire modifier le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* pour rendre obligatoire l'obtention de la formation de Pompier 1 pour les conducteurs de camion-citerne pour le transport de l'eau;

Considérant que le travail premier et ultime des pompiers est de sauver des vies et que les personnes formées pour combattre les incendies devraient TOUTES être sur les lieux d'intervention, au combat de ceux-ci;

Considérant que le recrutement de gens prêts à suivre la formation Pompier 1 pour devenir pompier volontaire est déjà très difficile et que les municipalités moins peuplées peinent à avoir le nombre nécessaire de pompiers lors des interventions;

Considérant que le fait d'affecter un pompier formé à la conduite d'un camion-citerne revient à dire que le SSI est ainsi privé d'un membre ESSENTIEL de son équipe pour le combat des incendies ou du sauvetage;

Considérant que le travail du conducteur d'un camion-citerne est de transporter de l'eau d'un point A à un point B dans toutes sortes de conditions routières (la pire étant les routes verglacées) et sur toutes sortes de terrains et que ce travail n'a clairement rien à voir avec le travail de pompier;

Considérant que le conducteur du camion-citerne ne pénètre jamais dans le périmètre de combat réservé aux pompiers;

Considérant que les Directeurs des SSI de la MRC de Drummond maintiennent qu'un bon conducteur d'expérience, souvent plus aguerri que le personnel en place pour combattre les incendies, ne devrait pas être dans l'obligation d'obtenir la formation Pompier 1 pour conduire un camion-citerne affecté au transport de l'eau;

Considérant que les officiers du SSI sont aptes et les mieux placés pour offrir aux conducteurs de camion-citerne une formation adéquate de base en incendie, plus spécifiquement sur les opérations d'intervention de leur SSI, qui permet de s'assurer d'une bonne compréhension des procédures d'intervention et du déroulement des opérations;

Considérant que les personnes qualifiées pour conduire ce genre de véhicule sont une denrée rare et que la grande majorité d'entre eux refuseront de suivre la formation Pompier 1, ce qui aura pour conséquence de priver le SSI d'un pompier ET d'un bon conducteur de camion;

Considérant que selon l'article 40 de la Loi sur la sécurité incendie, celui qui dirige les opérations peut réquisitionner des moyens de secours privés nécessaires lorsque les moyens de services sont insuffisants et qu'il est clair que ceux appelés à assister n'auront certainement pas la formation de Pompier 1;

Considérant que l'obligation d'obtenir une formation de Pompier 1 pour les conducteurs de camion-citerne n'aurait de sens que si les conducteurs étaient à l'emploi d'un SSI à **temps plein** et qu'ils devraient être mis à contribution pour effectuer toutes autres tâches qu'un pompier doit effectuer;

En conséquence et pour toutes ces raisons,

- 15-06-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Forcier et appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :
- que la Municipalité de Saint-Bonaventure demande au Ministère de la Sécurité publique de ne pas obliger les conducteurs de camion-citerne d'un SSI à l'obtention d'une formation Pompier 1 surtout s'ils agissent pour un service municipal composé uniquement de pompiers volontaires.
 - que la présente résolution soit expédiée à Madame Lise Thériault, Ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des Municipalités ainsi qu'à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

- 15-06-11 TRANSPORT DE PIERRE, PETIT 5^E RANG NORD**
- 15-06-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Paulhus et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'autoriser les frais pour ajouter un voyage de pierre concassée dans le Petit 5^e Rang Nord.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS, 20H54 À 21H00

- 15-06-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
- 15-06-12 Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de lever cette assemblée.

ADOPTÉE

À 21h00, la séance est close.

Félicien Cardin, maire

Claire Côté, dir. gén./secrétaire-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a ou il y aura des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 15-06-03, 15-06-04, 15-06-05 et 15-06-11.

Claire Côté, secrétaire-trésorière

